

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du mardi 7 février 2023

Présidence: Jacques Tschudin

Ouverture: 20h00

Appel: 41 membres présents, 12 membres excusés

Excusés
Claude Bidlingmeyer
Damien Bidlingmeyer
Baptiste Conti
Rémy Founou
Anita Islami
Antonio Magallanes
Denis Mézentin
Catherine Safi
Christian Scaiola
Frédéric Schmalz
Florent Simonot
Arbenita Zejna

Le quorum est atteint: 77%

Ordre du jour

1. **Assermentation**
Le groupe des Verts propose M. Rodolphe Balmer en remplacement de M. Laurent Théodore.
2. **Procès-verbal** de la séance du 13 décembre 2022.
3. **Communications** du Président.
4. **Communiqué** de la Municipalité N° 13.
5. **Réponse** de la municipalité à la motion du Parti socialiste « Déposer le taux d'imposition en même temps que les comptes de l'année précédente ».
6. **Préavis municipal 21/2021-2026** : Demande de crédit relative à la réalisation des travaux de requalification de la route du Lac (RC 1), tronçon Giratoires Châtelain / Couronnette. Rapport de la CPUM et de la CoFin. **Prise de décision.**
7. **Préavis municipal 22/2021-2026** : Règlement communal sur le stationnement et demande de crédit pour sa mise en œuvre. Rapport de la commission ad-hoc et de la CoFin. **Prise de décision.**
8. **Préavis municipal 29/2021-2026** : Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule électrique pour la sécurité publique. Rapport de la CoFin. **Prise de décision.**
9. **Préavis municipal 31/2021-2026** : Demande d'autorisation de dépassement de budget pour l'augmentation de postes à l'administration communale. Rapport de la commission ad-hoc et de la CoFin. **Prise de décision.**
10. **Associations intercommunales**
AIER – SIDERE - Conseil Régional Région Nyon - Enfance et Jeunesse ENJEU
11. **Divers** et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux et aux représentantes de la presse.

Il passe ensuite à l'assermentation de M. Rodolphe Balmer (Vert) en remplacement de M. Laurent Théodore (Vert).

Il en vient ensuite à l'ordre du jour et passe la parole à la Municipale Pascale Vollenweider. Cette dernière annonce que la Municipalité retire le préavis N° 22, et qu'elle reviendra avec une nouvelle proposition lorsque le sujet aura fait l'objet de discussions élargies.

Le Président fait alors voter l'ordre du jour modifié qui est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président évoque le sujet d'un rollois, ancien membre et Président du Conseil Communal; il s'agit de M. Jean-Philippe Mayerat qui vient d'être élu personnalité de la Côte 2022.

Il lit ensuite la lettre de démission de son poste de membre du Conseil de Mme Lucia Conti au 31 janvier 2023, pour raisons personnelles. Afin de la remplacer à la Région Nyon, le parti socialiste propose M. Gilbert Paquet qui est élu par acclamations, ainsi que M. Carmelo Nicolo en tant que suppléant au SIDERE, qui est également élu par acclamations.

Il annonce un changement à la Cogest où M. Cuendet remplacera M. Rapini; M. Cuendet est élu par acclamations.

Il évoque ensuite la loi sur l'exercice des droits politiques et rappelle que dans le cas de figure où il n'y a plus de suppléants sur les listes d'un parti, ce qui est le cas pour le parti socialiste, les responsables du groupe politique doivent désigner un suppléant via la procédure de cooptation. Au minimum 6 signatures de parrains de la liste initiale de 2021 devront signer cette nouvelle liste, avec un délai de 5 semaines à compter de la date de démission pour présenter un candidat. Si aucun candidat n'est présenté dans le délai, le parti perd son siège qui sera remis en jeu lors d'une élection complémentaire qui pourra avoir lieu plus tard. La complémentaire n'est pas obligatoire aussi longtemps qu'il n'est pas perdu plus de 1/5 de membres du Conseil. Dans le cas de Rolle, il faut que le Conseil ne soit plus de que 43 conseillers pour qu'une élection complémentaire soit obligatoire.

Il mentionne la lettre d'un citoyen rollois qui estime que facturer les services rendus par le contrôle des habitants alors qu'on paie des impôts à Rolle ne se justifie pas. La Municipalité ayant reçu la même lettre a argumenté que le nouveau barème des émoluments du contrôle des habitants a été débattu et voté en 2019, et qu'il répond ainsi à la volonté du Conseil.

Il continue par l'annonce de la visite du Préfet, M. Olivier Fargeon, et de Mme Wernli, juriste aux affaires communales et droits politiques, en préséance du Conseil du 9 mai prochain qui débutera donc à 19h00. Il propose aux conseillers de lui faire parvenir d'ici à la séance du 14 mars toute question pertinente relative au fonctionnement du Conseil.

Pour étoffer la liste des conseillers disponible sur l'intranet de la Commune, le Président demande s'il y a des oppositions à ce que les numéros de téléphone y figurent. Aucune opposition n'est enregistrée. Les dates d'assermentation et de démission vont également figurer sur cette liste pour que la secrétaire municipale puisse suivre et contrôler les accès des conseillers à l'intranet.

Afin de remplacer M. Frédéric Schmalz, démissionnaire à la CPUM, le groupe des Verts propose M. Hubert Silvain. Le Président précise que les membres des commissions permanentes sont élus pour la durée de législature, et il apprécierait que les membres s'y tinssent afin de pouvoir travailler sur le long terme. M. Hubert est élu par applaudissements.

M. Dubuis suggère une révision du règlement du Conseil afin que la CPUM y figure en tant que commission permanente pour que l'article 41 ne soit pas bancal.

M. Walter relève que la CPUM est une commission thématique à laquelle l'article 40 s'applique, élue pour la durée de la législature. L'article 41 n'est donc pas bancal.

3. Communications de la Municipalité

Avis aux baigneurs! Mme Ruchti signale qu'une cabine de change pérenne va être installée à la plage durant le courant du mois de février.

Mme Rod, à propos du Green Bus, informe qu'à la suite de plusieurs remarques d'usagers l'horaire du bus qui partait à 17h10 de la gare et qui arrivait en retard pour attraper le train de 17h45 a été légèrement décalé par Car Postal. Les horaires en ligne et aux arrêts ont été adaptés en ce sens.

4. Réponse de la municipalité à la motion du Parti socialiste « Déposer le taux d'imposition en même temps que les comptes de l'année précédente ».

Le Président ouvre et referme le débat et passe au vote qui montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

5. Préavis municipal 21/2021-2026 : Demande de crédit relative à la réalisation des travaux de requalification de la route du Lac (RC 1), tronçon Giratoires Châtelain / Couronnette. Rapport de la CPUM et de la CoFin. **Prise de décision.**

M. Troccoli, rapporteur de la CPUM, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre alors la discussion.

M. Silvain demande si ce projet a été débattu par la CPUM avant sa mise à l'enquête publique, et si tel n'est pas le cas il estime que c'est dommage car toute modification d'une certaine importance devrait impliquer une nouvelle mise à l'enquête. L'enjeu du projet est la requalification de la route de Lausanne. La requalifier suppose que l'on améliore sa fonction, son image et son statut dans le contexte urbain avec une vision à long terme. Y a-t-il eu une réflexion urbanistique... cela ne semble pas avoir été le cas. L'objectif principal est bien sûr l'amélioration de la mobilité sur cet axe avec un accompagnement paysager. Le projet est satisfaisant car il répond aux objectifs de mobilité et de sécurité. Mais au sens du groupe des Verts, il peut encore être amélioré; par exemple arrivant depuis Lausanne qu'est-ce qui incite l'automobiliste à ralentir naturellement sans que des panneaux ou des radars le lui rappellent ? Certes les immeubles qui bordent la route sont implantés en contrebas et l'espace peut difficilement évoluer pour devenir une jolie avenue urbaine, mais faut-il pour autant continuer à la considérer comme une route ? Comme les fronts urbains ne sont pas près d'évoluer, le groupe des Verts souhaite suggérer la plantation d'arbres d'alignement le long de cette voie, ceci associé à des textures et couleurs de matériaux qui laissent réellement sentir à l'automobiliste qu'il est dans un environnement plus urbain et moins routier, qu'il doit être très attentif. Ces alignements structureraient l'espace et offriraient leur ombrage aux adeptes de la mobilité douce. La chaussée pour la circulation automobile devrait être davantage rétrécie de manière à inciter les usagers à modérer leur vitesse. Elle est de 6 mètres dans la Grand Rue, pourquoi ne serait-elle pas également de 6 mètres sur ce tronçon, d'autant plus qu'une bande centrale de largeur variable servant notamment pour tourner à gauche peut palier le besoin de place en cas de nécessité pour les transports hors gabarit.

L'espace gagné serait au bénéfice des usagers de la mobilité douce et de la végétation. Il s'agissait de saisir une opportunité unique de faire de cette route une véritable rue qui apporte de l'agrément, de la sécurité et de l'urbanité. C'est une chance d'avoir une municipalité volontaire, courageuse, intelligente et à l'écoute qui doit composer avec des finances problématiques et qui a à cœur de maîtriser au mieux les dépenses sans renoncer à agir pour le bien de la communauté ; elle mérite du soutien. Considérant être au bout de ce processus et ayant bien tardivement exprimé des doutes sur ce projet ainsi que des réserves sur l'implication de la CPUM, le groupe des Verts ne souhaite pas freiner l'ambition de la municipalité et s'abstiendra lors du vote.

Mme Ruchti rappelle que le projet a été mis en route depuis de quelques années, les premiers projets datant de 2018 avec une demande de crédit devant le Conseil en 2020, des appels d'offres en 2021 et une mise à l'enquête en 2022; il a donc suivi les législatures. La Municipalité actuelle a essayé d'être la plus communicative possible sur ce projet qui a fait l'objet d'une consultation par des mandataires auprès d'un architecte paysagiste, d'un ingénieur trafic, d'un bureau de génie civil. Malgré qu'il s'agisse d'une route, la Municipalité a voulu bénéficier de toutes les représentations possibles de ses fonctions et de ses qualités. Elle a bien pris note des commentaires précédents qui concernent une section assez courte de la route proposée qui mesure 6,50 mètres. Dans la zone concernée il n'y a pas de bande centrale, ceci afin de laisser plus de place aux cycles avec une voie protégée. Ce tronçon-là a effectivement l'aspect d'une route mais parce que c'est une route d'entrée ou de sortie de l'agglomération. Tout le projet a été conçu en entonnoir de circulation, c'est-à-dire qu'on décélère progressivement par gradation et par aménagements successifs. La Municipalité a confiance en ce projet qui a reçu tous les assentiments en termes de sécurité et de mobilité douce. Il existe un projet d'analyse et de renforcement de l'arborisation du territoire communal, et une étude se fera sur ce secteur-là également.

Le Président clôt la discussion pour passer au rapport de la Cofin.

M. Rapini, rapporteur, lit l'amendement modifiant le point 3.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement puis la referme pour passer au vote qui montre qu'il est accepté à l'unanimité.

M. Rapini lit alors les conclusions du rapport amendé.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

M. Joly s'exprime au nom de la Commission des finances et indique qu'un point prégnant est ressorti. Il s'agit de l'impact de la hausse des prix et de l'indice des prix à la construction puisque c'est cet indice-là qui fait référence dans les procédures d'appels d'offres pour ce type de travaux. Ça représente un peu plus de Fr. 300'000.-, donc presque 10% de l'impact. La Cofin encourage la Municipalité et ceux qui sont en charge des travaux, si cet indice devait redescendre au moment de la réalisation des travaux, à être attentifs afin que l'on puisse en bénéficier.

Le Président referme la discussion pour passer au vote qui montre que le préavis amendé est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 20 septembre 2022
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le projet de réaménagement de la Route du Lac (RC1), tronçon giratoires Châtelain/ Couronnette tel que mis à l'enquête et modifié à la demande de l'ATE par son opposition ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation de ces travaux selon le projet mis à l'enquête modifié ;
3. d'accorder un crédit de Fr. 3'985'000.- (subventions ou participations de tiers non déduites) pour le financement des travaux, et d'autoriser la Municipalité à amortir le coût des travaux de la manière suivante :
 - a. Fr. 3'840'000.- à imputer au compte N° 4300.501026 « Génie civil et assainissements – Requalification Rte du Lac RC1 » à amortir sur une période de 30 ans
 - b. Fr. 145'000.- à imputer au compte N° 4310.501022 « Génie civil et assainissement – Requalification Rte du Lac RC1 » à amortir sur une période de 30 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Le **Préavis N° 21** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 7 février 2023

8. Préavis municipal 29/2021-2026 : Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule électrique pour la sécurité publique. Rapport de la CoFin. **Prise de décision.**

M. Rapini, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le fond et la referme pour passer au vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis amendé de la municipalité du 28 novembre 2022
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir le véhicule électrique Peugeot E-Partner ainsi que les équipements nécessaires ;
2. d'accorder un crédit de Fr. 55'185.65 pour son financement et autorise la Municipalité à amortir les coûts sur une période de cinq ans ;
3. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissements 6100.506013 – véhicule ASP ;
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Le **Préavis N° 29** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 7 février 2023

9. Préavis municipal 31/2021-2026 : Demande d'autorisation de dépassement de budget pour l'augmentation de postes à l'administration communale. Rapport de la commission ad hoc et de la CoFin. **Prise de décision.**

M. Mounier, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Beck commente en disant qu'il serait important de chercher à engager des professionnels formés de manière à assurer un travail compétent, particulièrement pour la plantation d'arbres, sachant que ces derniers demandent beaucoup de soin et d'attention durant quelques années. Elle ne voudrait pas que ces plantations périssent faute de soins professionnels.

Le Président referme la discussion pour passer au vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis amendé de la municipalité du 28 novembre 2022
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2023 et suivants 3.0 ETP supplémentaires, ce qui représente un montant de CHF 339'880.- (charges patronales comprises) pour le budget 2023.

Cette création de postes concerne les services et secteurs suivants :

- a. Services techniques :
 - i. Police des constructions (0.6 ETP)
 - j. Voirie et espaces verts (1.0 ETP)
- b. Service des Ressources humaines (0.4 ETP)
- c. Service de la Sécurité publique (0.5 ETP)
- d. Administration générale (0.3 ETP)
- e. Service Finances (0.2 ETP)

2. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur les comptes salaires et charges sociales concernés.

Le Préavis N° 31 est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 7 février 2023

10. Associations intercommunales: AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon.

Le Président prend la parole au sujet du Conseil régional région Nyon; Mme Vollenweider et lui-même travaillent en ce moment sur le nouveau règlement de la taxe de séjour qui sera probablement soumis au Conseil en juin ou septembre 2023.

M. Mounier pour l'ORPC annonce qu'il n'y a pas encore eu de réunion en 2023, la prochaine ayant lieu le 20 mars, mais un nouveau commandant a été nommé ; il s'agit de M. Joël Tobler qui vient de la région Neuchâtel/Chaux de Fonds. Ce fut un long processus, cela fait un an à présent que le commandant précédent a démissionné après sa période d'essai. L'ORPC a passé une phase difficile de manque de management et la situation est enfin stabilisée.

M. Keller, à propos d'ENJEU, informe que lors de la dernière séance le Président a démissionné et que des changements ont lieu au Codir. Le budget 2023 a été accepté ainsi qu'une extension du budget 2022. Le budget 2023 est quasiment équivalent au budget précédent et les charges communales ne devraient guère être modifiées.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Hay se rappelle qu'en décembre 2021 un préavis municipal a été adopté demandant un crédit d'étude pour l'établissement de la mise à jour du plan directeur de l'éclairage public dit « Plan Lumière ». Dans le rapport de la commission il était précisé ceci : « La Municipalité ajoute que dans le cas de l'état des lieux une étude participative peut être envisagée afin de connaître les besoins et les volontés des citoyens pour la mise à jour du Plan lumière », puis, « Dans le cadre de la révision du règlement des constructions, intégrer des disposition exigeant la prise en compte de la pollution lumineuse ». Quatorze mois se sont écoulés et il aimerait que la Municipalité expose ce qui a été entrepris en ce sens.

Mme Rod explique que les mandataires sont en train de travailler sur le projet, une séance de coordination ayant eu lieu en fin d'année dernière et une prochaine séance étant prévue pour l'état des lieux et les étapes futures. La participation citoyenne dépendra des résultats obtenus jusqu'à maintenant et si les mandataires estiment que c'est nécessaire.

M. Paquet souligne qu'au début janvier le Grand Conseil Vaudois a alloué aux communes 4,5 millions pour mettre plus de nature dans les villes (plantations d'arbres, lutte contre les îlots de chaleur, création de nouveaux espaces verts et de parcs). Est-ce que la Commune de Rolle entend utiliser une partie de cette subvention pour créer quelque chose ?

Mme Rod est au courant de cette nouvelle subvention, d'ailleurs prise en compte par l'urbaniste qui va voir s'il est possible d'établir un projet entrant dans le cadre posé par l'Etat.

Mme Beck, à propos du nouvel emménagement de la sécurité administrative dans le bâtiment communal de la Grand Rue, déplore que sa vitrine soit à ce point obscurcie ce qui est extrêmement regrettable. C'est moche, pas attractif et elle ne comprend pas la nécessité de rendre ces bureaux aveugles. C'est dommage pour l'harmonie de la Grand Rue.

Mme Vollenweider explique que c'est une question de protection de l'identité des personnes qui se rendent dans ces locaux.

Mme Beck se disait bien qu'il s'agissait de la protection des données et des personnes, mais pensait qu'un système intermédiaire laissant respirer la vitrine aurait pu être mis en place.

M. Gueissaz a lu avec intérêt le dernier communiqué de la Municipalité au sujet du changement de système de téléphonie à la commune, et aimerait savoir si les données transitent par les Etats-Unis ou par des serveurs suisses. Pour les éléments stockés en Suisse qu'en est-il du traitement des données ?

La Syndique répond qu'il n'y a pas de données sensibles découlant de la téléphonie qui est de toute façon suisse.

M. Joly aimerait clarifier la procédure de l'élection des conseillers des commissions permanentes ou autres, ceci afin de s'assurer du respect de la procédure.

Le Président confirme que ce point sera traité, parmi d'autres, lors de la venue du Préfet pour l'avant-séance du 9 mai prochain.

Le Président donne rendez-vous aux conseillers pour la séance du 14 mars, et clôt la séance à 21h00.

Au nom du Conseil communal



Jacques TSCHUDIN
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire